

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SOUDEILLES

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 17/10/2023

Date d'affichage : 03/11/2023

L'an **deux mil vingt trois, le vingt cinq octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, Mme Yvonne MAGNE, M. Thomas MIGNAUT, Mme Carine TALEB, Mme Marie-Christine DELZOR.

Étaient absents excusés : Mme Mireille HOWSON, M. Jean CHAZAL.

Étaient absents non excusés : M. Samuel HEIJBOER.

Procurations : M. Jean CHAZAL en faveur de M. Jean-François LAFON.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : M. Gilles ROUCHES.

**OBJET : DISSOLUTION DU CTRE COM ACTION SOCIALE DE SOUDEILLES ET DU C.C.A.S.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de dissoudre le :

- CTRE COM ACTION SOCIALE DE SOUDEILLES

entreprise active depuis le 01/01/1983 ;

identifiant SIREN 261 926 307 ;

identifiant SIRET du siège 261 926 307 00016

catégorie juridique 7361 - Centre communal d'action sociale

activité principale exercée (APE) 88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.

et le :

- C.C.A.S.

établissement actif depuis le 10/08/1983 ;

identifiant SIRET 261 926 307 00016

activité principale exercée (APE) 88-99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.

enregistrés au registre SIRENE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la dissolution du CTRE COM ACTION SOCIALE DE SOUDEILLES et du C.C.A.S.

- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

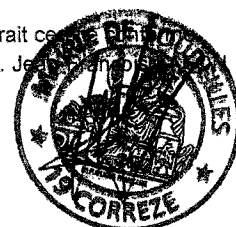
Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de USSEL et publication par  
voie d'affichage le 03/11/2023.

REÇU LE

06 NOV. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

Pour extrait certifié  
Le Maire, M. Jean-François LAFON



# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SOUDEILLES

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 17/10/2023

Date d'affichage : 03/11/2023

L'an **deux mil vingt trois, le vingt cinq octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, Mme Yvonne MAGNE, M. Thomas MIGNAUT, Mme Carine TALEB, Mme Marie-Christine DELZOR.

Étaient absents excusés : Mme Mireille HOWSON, M. Jean CHAZAL.

Étaient absents non excusés : M. Samuel HEIJBOER.

Procurations : M. Jean CHAZAL en faveur de M. Jean-François LAFON.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : M. Gilles ROUCHES.

### OBJET : ABONNEMENT : MAGAZINE PETIT GIBUS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Maires de la Corrèze concernant la possibilité se souscrire un abonnement au "Petit Gibus" pour les enfants scolarisés dans les écoles privées et publiques.

Le coût de cet abonnement est de 4,80 € pour 3 numéros ; le nombre exemplaires est 21 (20 élèves + 1 enseignant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 7 voix pour :

- décide la souscription à cet abonnement,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de USSEL et publication par  
voie d'affichage le 03/11/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François LAFON

REÇU LE  
06 NOV. 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

